

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 novembre 2021

---

**COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4712)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 25

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 3**

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« parents d'élèves »

les mots :

« élèves et à leurs parents ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les parents ne doivent pas être les seuls à être informés des risques liés au harcèlement scolaire, les enfants doivent également être avertis des risques encourus s'ils commettent ces actes.